

# Élection à mi-mandat du nouveau Président, des 14 vice-présidents et des 5 questeurs

[16-01-2017 - 18:44]

Le 17 janvier, le Parlement européen élira un nouveau Président pour la seconde moitié de la législature. C'est le Président sortant, Martin Schulz, qui présidera l'élection de son successeur. Ce dernier présidera ensuite l'élection des 14 vice-présidents et des 5 questeurs, le 18 janvier.

## Contacts

### Delphine COLARD

Attachée de presse

Numéro de téléphone : (+32)2 28 43383 (BXL)

Numéro de téléphone : (+33) 3 881 64123 (STR)

Numéro de GSM - portable : (+32) 498 98 44 85

Courrier électronique : [constit-press@europarl.europa.eu](mailto:constit-press@europarl.europa.eu)

Twitter : EPIinstitutional

# Background

## Nomination des candidats à la présidence et procédure électorale

Les candidats à la présidence peuvent être présentés par un groupe politique ou par 38 députés au moins, avec l'accord du candidat (article 15 du règlement du Parlement). Ils peuvent être présentés avant chaque tour de scrutin. L'élection se tient à bulletin secret. Lors de cette élection spéciale, les députés votent en cochant, sur un bulletin qu'ils déposent dans une urne, le nom du candidat qu'ils auront choisi dans la liste proposée. La procédure est surveillée par huit scrutateurs désignés au hasard parmi les députés.

Pour être élu, un candidat doit remporter la majorité absolue des suffrages exprimés, soit 50% plus une voix (art. 16). Les bulletins blancs ou nuls ne sont pas comptabilisés pour le calcul de la majorité requise.

Si aucun candidat n'est élu au premier tour de scrutin, les mêmes candidats ou d'autres peuvent être présentés pour un deuxième tour de scrutin, dans les mêmes conditions. Cette procédure peut être reprise, le cas échéant, pour un troisième tour, toujours dans les mêmes conditions.

Si personne n'est élu au terme du troisième tour de scrutin, les deux candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix lors de ce tour participent à un quatrième tour où l'emporte celui qui obtient le plus de voix. En cas d'égalité à ce stade de l'élection, le candidat le plus âgé est proclamé vainqueur.

Le Président nouvellement élu prend alors la présidence et peut tenir un discours d'ouverture (il peut également prononcer quelques brèves remarques et reporter son discours d'ouverture à une date ultérieure) avant de présider l'élection des vice-présidents et des questeurs.

# Background

## Fonctions du Président

Le Président:

- préside les séances plénières, la Conférence des présidents des groupes politiques et le bureau du PE (constitué du Président, des 14 vice-présidents et des questeurs avec voix consultative);
- est chargé de l'application du règlement de l'institution. À ce titre, il dirige l'ensemble des activités du PE et de ses organes;
- représente le Parlement dans les affaires juridiques;
- prend la parole devant le Conseil européen avant chacune des réunions de celui-ci, y exprime le point de vue du Parlement européen sur les thèmes inscrits à l'ordre du jour et en débat avec les chefs d'État ou de gouvernement;
- représente le Parlement européen dans les relations internationales. Dans ce cadre, le Président est amené à effectuer des voyages officiels à l'intérieur et à l'extérieur de l'UE;
- arrête, par sa signature, le budget de l'UE après le vote du Parlement européen en deuxième lecture. En cours de procédure, il préside les délégations de concertation qui réunissent le PE et le Conseil; et
- peut, dans le cadre de la codécision avec le Conseil de ministres, présider le comité de conciliation PE/Conseil. Il signe, avec le Président du Conseil, tous les actes législatifs pris en codécision.

# Background

## 14 vice-présidents et 5 questeurs

Les candidats aux postes de vice-président et de questeur peuvent aussi être proposés, avec leur accord, soit par les groupes politiques soit par 38 députés au moins. Ils seront désignés après l'élection du Président du Parlement européen. Chaque député peut voter pour le nombre de postes disponibles à chaque tour (soit jusqu'à 14 au premier tour) avec un minimum de plus de la moitié d'entre eux (soit au moins 8 au premier tour).

Les candidats doivent obtenir une majorité absolue des votes valablement exprimés, un deuxième tour ayant lieu dans les mêmes conditions si les 14 postes ne sont pas pourvus à l'issue du premier tour de scrutin. Un troisième tour peut éventuellement être organisé si des postes restent encore à pourvoir et, à ce stade de l'élection, une majorité relative (simple) suffit pour être élu à l'un des postes restants (art. 17). Pendant le premier et le deuxième tour, les votes se feront sur papier. Un vote électronique est ensuite prévu pour le troisième tour.

L'ordre dans lequel les candidats sont élus détermine l'ordre de préséance (art. 17). Si le nombre de candidats proposés est le même que le nombre de postes à pourvoir - quatorze -, ils sont élus par acclamation, avec un vote organisé simplement pour déterminer l'ordre de préséance. Une procédure similaire est suivie pour l'élection des questeurs (art. 18).

L'ordre de préséance détermine quel vice-président remplace le Président en première instance en cas d'absence, d'empêchement ou pour représenter le Parlement lors de cérémonies ou d'actes déterminés (art. 23).

Les vice-présidents sont également membres du Bureau, l'instance responsable de tous les aspects relatifs à l'administration, au personnel et à l'organisation du Parlement. Les cinq questeurs sont en charge de toutes les questions administratives concernant directement les députés (art. 28). Chaque vice-président est responsable de dossiers spécifiques (budget, bâtiments, personnel, codécision, etc.) qui sont attribués en fonction de l'ordre de préséance.

# Background

## **Présidents du Parlement européen de 1952 à 1979**

1952 - 1954 Paul-Henri SPAAK (Soc, BE)

1954 - Alcide DE GASPERI (CD, IT)

1954 - 1956 Giuseppe PELLA (CD, IT)

1956 - 1958 Hans FURLER (CD, DE)

1958 - 1960 Robert SCHUMAN (CD, FR)

1960 - 1962 Hans FURLER (CD, DE)

1962 - 1964 Gaetano MARTINO (L, IT)

1964 - 1965 Jean DUVIEUSART (CD, BE)

1965 - 1966 Victor LEEMANS (CD, BE)

1966 - 1969 Alain POHER (CD, FR)

1969 - 1971 Mario SCALBA (CD, IT)

1971 - 1973 Walter BEHRENDT (Soc, DE)

1973 - 1975 Cornelis BERKHOUWER (L, NL)

1975 - 1977 Georges SPENALE (Soc, FR)

1977 - 1979 Emilio COLOMBO (CD, IT)

# Background

## Présidents du PE depuis les premières élections au suffrage universel en 1979

- Session de juillet 1979: Simone VEIL (LDR, FR)  
élue au 2ème tour de scrutin avec 192 voix (suffrages exprimés: 377)
- Session de janvier 1982: Pieter DANKERT (PSE, NL)  
élu au 4ème tour de scrutin avec 191 voix (suffrages exprimés: 366)
- Session de juillet 1984: Pierre PFLIMLIN (PPE, FR)  
élu au 2ème tour de scrutin avec 221 voix (suffrages exprimés: 403)
- Session de janvier 1987: Lord (Henry) PLUMB (DE, UK)  
élu au 3ème tour de scrutin avec 241 voix (suffrages exprimés: 477)
- Session de juillet 1989: Enrique Baron CRESPO (PSE, ES)  
élu au 1er tour de scrutin avec 301 voix (suffrages exprimés: 475)
- Session de janvier 1992: Egon KLEPSCH (PPE, DE)  
élu au 1er tour de scrutin avec 253 voix (suffrages exprimés: 446)
- Session de juillet 1994: Klaus HÄNSCH (PSE, DE)  
élu au 1er tour de scrutin avec 365 voix (suffrages exprimés: 452)
- Session de janvier 1997: Jose Maria GIL ROBLES (PPE, ES)  
élu au 1er tour de scrutin avec 338 voix (suffrages exprimés: 515)
- Session de juillet 1999: Nicole FONTAINE (PPE-DE, FR)  
élue au 1er tour de scrutin avec 306 voix (suffrages exprimés: 555)
- Session de janvier 2002: Pat COX (ELDR, IE)  
élu au 3ème tour de scrutin avec 298 voix (suffrages exprimés: 568)
- Session de juillet 2004: Josep BORRELL FONTELLES (PSE, ES)  
élu au 1er tour de scrutin avec 388 voix (suffrages exprimés: 647)
- Session de janvier 2007: Hans-Gert POETTERING (PPE-DE, DE)  
élu au 1er tour de scrutin avec 450 voix (suffrages exprimés: 689).
- Session de juillet 2009: Jerzy BUZEK (PPE, PL)  
élu au 1er tour de scrutin avec 555 voix (suffrages exprimés: 644)
- Session de janvier 2012: Martin SCHULZ (S&D, DE)  
élu au 1er tour de scrutin avec 387 voix (suffrages exprimés: 670)
- Session de juillet 2014: Martin SCHULZ (S&D, DE)  
élu au 1er tour de scrutin avec 409 voix (suffrages exprimés: 612)

# Background

## Commissions parlementaires

**Le Parlement votera sur la composition des commissions parlementaires mercredi 18 janvier 2017.**

La composition des commissions reflète autant que possible la composition du Parlement. La répartition proportionnelle entre groupes politiques des sièges au sein d'une commission ne doit pas amener à s'écarter du nombre global le plus approprié (art. 199).

Les commissions parlementaires organiseront leur réunion constitutive lundi 23 janvier à Bruxelles, quand les commissions élisent les membres qui en assurent la présidence et la vice-présidence (art. 204).

### **Élection des présidents et vice-présidents des commissions parlementaires (article 191)**

À la première réunion de commission dans sa nouvelle composition (pendant la session constitutive), chaque commission élit, par tours de scrutin distincts, les membres qui en assurent la présidence et la vice-présidence. Le nombre de vice-présidents à élire est déterminé par le Parlement sur proposition de la Conférence des présidents.

Au premier tour de scrutin, est élu le candidat qui obtient la majorité absolue des suffrages exprimés. Au deuxième tour, est élu le candidat qui obtient le plus grand nombre de voix. En cas d'égalité des voix, est élu le candidat le plus âgé. Si un deuxième tour de scrutin est nécessaire, de nouvelles candidatures peuvent être présentées.

Dans le cas où le nombre des candidats correspond au nombre des sièges à pourvoir, l'élection peut avoir lieu par acclamation. Dans le cas contraire ou à la demande d'un sixième des membres de la commission, elle a lieu au scrutin secret.

Avant les réunions constitutives des commissions parlementaires, les groupes politiques se réunissent et négocient pour donner leur soutien à la présidence de chaque commission qui sera endossée par un représentant d'un groupe politique. Ces négociations, visant à trouver les majorités requises pour l'élection des présidents des commissions, se basent sur la méthode proportionnelle du système d'Hondt. Bien entendu, elles ne peuvent empêcher aucune élection dans une commission donnée.

Le 15 janvier 2014, l'ancien Parlement a adopté la décision sur les attributions et responsabilités des commissions parlementaires permanentes, qui sont:

- commission des affaires étrangères,
- commission du développement,
- commission du commerce international,
- commission des budgets,
- commission du contrôle budgétaire,
- commission des affaires économiques et monétaires,
- commission de l'emploi et des affaires sociales,
- commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire,
- commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie,
- commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs,
- commission des transports et du tourisme,
- commission du développement régional,
- commission de l'agriculture et du développement rural,
- commission de la pêche,
- commission de la culture et de l'éducation,
- commission des affaires juridiques,
- commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures,
- commission des affaires constitutionnelles,
- commission des droits de la femme et de l'égalité des genres,
- commission des pétitions.

# Background

## Femmes / hommes

Femmes  
précédent) 37,42% (contre 35,05% pour le Parlement

Hommes  
précédent) 62,58% (contre 64,95% pour le Parlement

Proportion la plus élevée de femmes 66,67% (Malte)

Proportion la plus faible de femmes 18,18% (Lituanie)

## Du plus jeune au plus âgé

Le plus jeune M. Andrey Novakov, né le 7.7.1988 (28 ans)

Le plus âgé M. Jean-Marie Le Pen, né le 20.6.1928 (88 ans)

**Au moment de la publication, parmi les députés européens, 37% sont des femmes et 63% des hommes - soit une légère augmentation de la proportion de femmes par rapport à l'Assemblée de la dernière législature (35% de femmes et 65% d'hommes).**

Année électorale	Hommes (%)	Femmes (%)
1979-1984	84	16
1984-1989	82	18
1989-1994	81	19
1994-1999	74	26
1999-2004	70	30
2004-2009	69	31
2009-2014	65	35
2014-2019	63	37



# Background

## Les députés les plus jeunes et les plus âgés par État membre

Le député le plus âgé est Jean-Marie Le Pen (France), né le 20.6.1928 (88 ans) et le plus jeune est Andrey Novakov (Bulgarie), né le 7.7.1988 (28 ans).

Pays	Total des députés	Députés les plus jeunes	Députés les plus âgés
ALLEMAGNE	96	Theresa REINTKE, née le 9.5.1987	Hans-Olaf HENKEL, né le 14.3.1940
AUTRICHE	18	Elisabeth KÖSTINGER, née le 22.11.1978	Josef WEIDENHOLZER, né le 6.3.1950
BELGIQUE	21	Tom VANDEKENDELAERE, né le 2.9.1984	Gérard DEPREZ, né le 13.8.1943
BULGARIE	17	Andrey NOVAKOV, né le 7.7.1988	Georgi PIRINSKI, né le 10.9.1948
CHYPRE	6	Demetris PAPADAKIS, né le 22.8.1966	Eleni THEOCHAROUS, née le 24.6.1953
CROATIE	11	Marijana PETIR, née le 4.10.1975	Jozo RADOŠ, né le 03.11.1956
DANEMARK	13	Anders PRIMDAHL VISTISEN, né le 12.11.1987	Margrete AUKEN, née le 6.1.1945
ESPAGNE	54	Xabier BENITO ZILUAGA, né le 23.5.1988	Pilar AYUSO, née le 16.6.1942
ESTONIE	6	Kaja KALLAS, née le 18.6.1977	Tunne KELAM, né le 10.7.1936
FINLANDE	13	Merja KYLLÖNEN, née le 25.1.1977	Nils TORVALDS, né le 7.8.1945
FRANCE	74	Florian PHILIPPOT, né le 24.10.1981	Jean-Marie LE PEN, né le 20.6.1928
GRECE	21	Nikolaos ANDROULAKIS, né le 7.2.1979	Giorgos GRAMMATIKAKIS, né le 21.5.1939
HONGRIE	21	Andrea BOCSKOR, née le 11.8.1978	György SCHÖPFLIN, né le 24.11.1939
IRLANDE	11	Matt CARTHY, né le 19.7.1977	Sean KELLY, né le 26.4.1952
ITALIE	73	Brando BENIFEI, né le 1.1.1986	Mercedes BRESSO, née le 12.7.1944
LETTONIE	8	Andrejs MAMIKINS, né le 11.3.1976	Tatjana ŽDANOKA, née le 8.5.1950
LITUANIE	11	Antanas GUOGA, né le 17.12.1973	Algirdas SAUDARGAS, né le 17.4.1948
LUXEMBOURG	6	Frank ENGEL, né le 10.5.1975	Mady DELVAUX, née le 11.10.1950
MALTE	6	Roberta METSOLA, née le 18.1.1979	Alfred SANT, né le 28.2.1948
PAYS-BAS	26	Vicky MAEIJER, née le 7.9.1986	Bas BELDER, né le 25.10.1946
POLOGNE	51	Jarosław WAŁĘSA, né le 13.9.1976	Adam GIEREK, né le 17.4.1938
PORTUGAL	21	Cláudia MONTEIRO DE AGUIAR, née le 8.4.1982	Manuel dos SANTOS, né le 5.12.1943
REPUBLIQUE TCHEQUE	21	Kateřina KONEČNÁ, née le 20.1.1981	Jaromír ŠTĚTINA, né le 6.4.1943
ROUMANIE	32	Victor NEGRESCU, né le 17.8.1985	Theodor Dumitru STOLOJAN, né le 24.10.1943
ROYAUME-UNI	73	Tim AKER, né le 1985	Margot PARKER, née le 24.07.1943
SLOVAQUIE	13	Jana ŽITŇANSKÁ, née le 14.5.1974	Eduard KUKAN, né le 26.12.1939
SLOVENIE	8	Tanja FAJON, née le 9.5.1971	Ivo VAJGL, né le 3.3.1943

# Background

SUEDE	20	Jakop DALUNDE, né le 02.02.1984	Jens NILSSON, né le 25.09.1948
-------	----	------------------------------------	-----------------------------------